REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1367

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lots n° 2 et 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010

Délibération n° 2010-1367

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lots n° 2 et 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert**
service :	Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4304, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché à bons de commande concernant le broyage et la valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon, provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - lots n° 2 et 3.

Ce marché a été notifié le 20 août 2007 à la société COVALE sous les numéros 072764 R pour le lot n° 2 et 072909 Z pour le lot n° 3.

Ce marché a été conclu pour une durée de un an ferme, il est reconductible trois fois une année.

La société MSE a informé la Communauté urbaine de sa fusion avec la société COVALE avec maintien de l'activité par la société MSE à compter du 1er janvier 2010, sans autre changement juridique dans sa structure propre. Il convient donc de passer un avenant dit de transfert pour les deux marchés précités ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant de transfert des marchés n° 072764 R (lot n° 2) et n° 072909 Z (lot n° 3) de la société COVALE à la société MSE relatif au broyage et à la valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon et provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire.

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les prix du marché.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.